

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS ; N. LECLERC par G. REQUENA ; D. CUPOLI par J-C. ARAGON ; A. CHOUKROUN par L. GASC ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; C. RUEGGER par W. BIGNON ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absents : JF. MARY ; D. VIALAS

7. Gestion dynamique du patrimoine communal : vente de la parcelle cadastrée DT 242 (lot 3)

Vu la délibération générale qui clos la procédure des cahiers des charges sur la vente des biens communaux et de la cession d'un bien à Marseillan-plage (ancienne station-service)

Dans un objectif de meilleure gestion et de valorisation du patrimoine municipal et afin de faciliter l'accès à la propriété aux particuliers mais également aux professionnels, la ville a organisé une vente ouverte à tous des biens communaux.

Lors de l'appel à candidatures, ce bien n'avait pas été attribué. Aussi, il a été décidé comme convenu lors du dernier conseil municipal de convenir d'une vente de gré à gré.

Aussi, pour ce qui est de la parcelle BT 242 (lot 3), située 9 avenue de Richemond, elle a été attribuée à Monsieur ANDOQUE Arnaud.

L'estimation des Domaines pour cette parcelle est de 150 000 €, la proposition financière est de 160 000 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Vu la proposition de Monsieur ANDOQUE Arnaud,

Il appartient au conseil municipal :

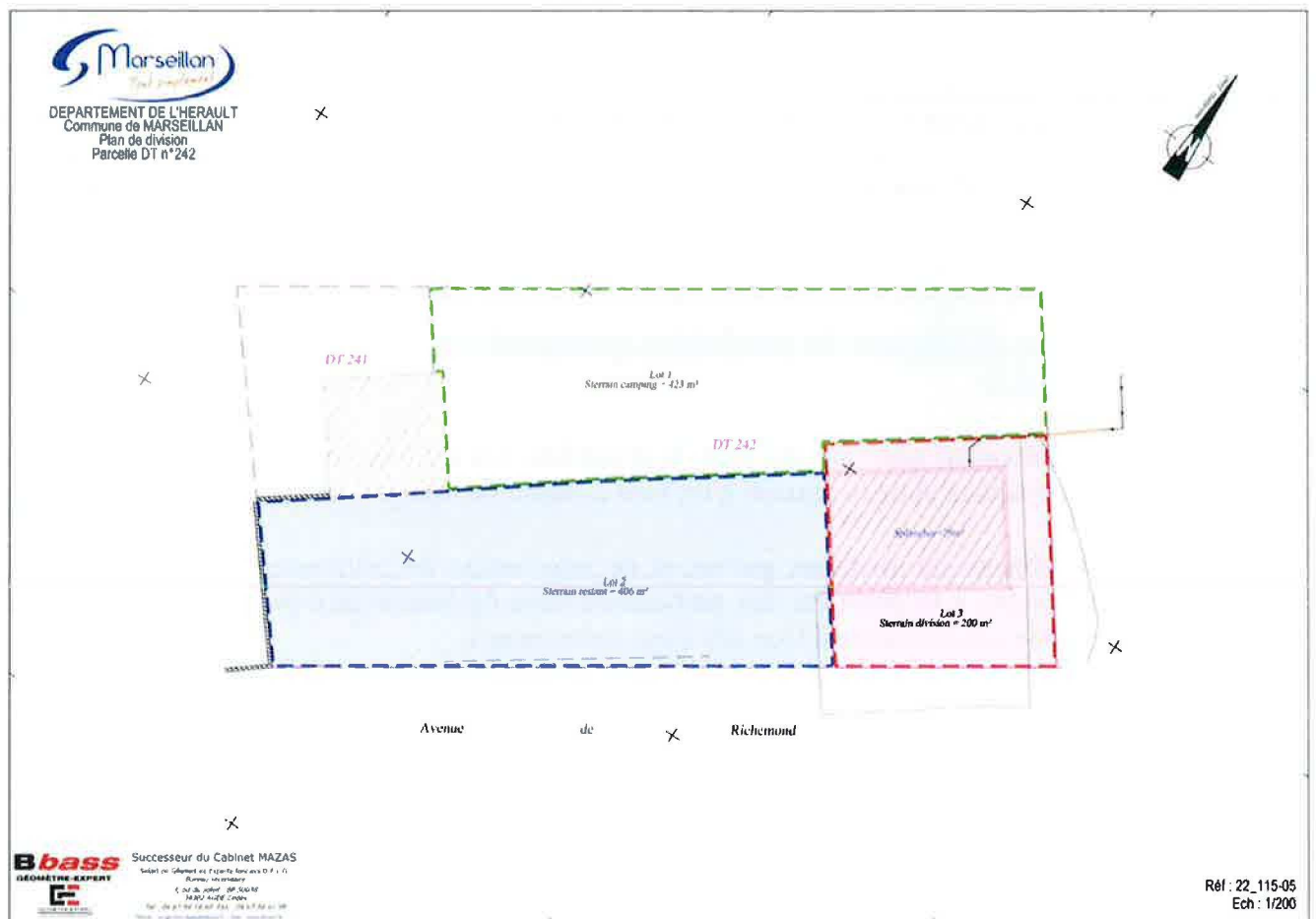
D'accepter la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur(s)	Surface d'emprise au sol (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Prix total
DT	242 (lot 3)	9 avenue de Richemond	ANDOQUE Arnaud	200	79	160 000 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE
Pour 22
Contre 3
(C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE)
Abstention 2
(J. GROSSO ; A. ZAKHARY)

DECIDE

D'accepter la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur(s)	Surface d'emprise au sol (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Prix total
DT	242 (lot 3)	9 avenue de Richmond	ANDOQUE Arnaud	200	79	160 000 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sarah ALLEMAND

Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 034-213401508-20230919-DEL23_09_19_07-DE

